

Description

Le praticien ou la praticienne sur bois travaillent le bois brut et les sous-produits du bois (aggloméré, contre-plaqué, etc). Selon le domaine choisi, ils participent à la découpe du bois à l'aide de machines, à l'emballage et au stockage des produits, à la fabrication d'éléments de construction et se rendent sur des chantiers pour collaborer au montage de ces éléments.

Leurs principales activités consistent à :

Pour les deux domaines

- sélectionner les différentes essences de bois (épicéa, sapin, mélèze, hêtre, chêne, etc);
- stocker et utiliser les différents assortiments de bois: bois ronds ou équarris, planches, lattes, produits de raboterie, etc;
- réaliser les calculs nécessaires sur la base des documents de travail;
- à l'aide de machines stationnaires, de machines, portatives ou d'outils manuels: couper ou entailler, raboter, coller, assembler les matériaux, procéder au finissage (poncer, imprégner, traiter les surfaces), prémonter des pièces fabriquées ou semi-fabriquées;
- transporter les produits au moyen de machines (élévateurs entre autres);
- stocker les éléments fabriqués ou semi-fabriqués;
- respecter les consignes de sécurité (protection des voies respiratoires, appareil locomoteur, etc);
- appliquer les prescriptions légales et les directives de l'entreprise relatives à la protection de l'environnement et à la prévention des incendies;

Domaine industrie

- produire des éléments en bois en surveillant l'entrée et la sortie des matériaux en machines afin d'éviter les engorgements et les ruptures;
- assurer les cadences et les temps de production;
- nettoyer les installations et exécuter des travaux de maintenance simple;

Domaine atelier et chantier

- préparer les outils et les machines à transporter sur le chantier;
- organiser la place de travail sur le chantier;
- monter les éléments de construction (portes, fenêtres, éléments de charpente, etc) selon les instructions en suivant des plans de montage simple;
- remettre en ordre la place de travail, respectivement le chantier.

Environnement de travail

Les praticiens sur bois font partie d'une équipe et collaborent avec des scieurs de l'industrie du bois ou des charpentiers qui supervisent leurs travaux. Selon leur domaine d'activité, ils travaillent dans des ateliers ou sont amenés à se déplacer pour aider à la construction et au montage de divers éléments en bois sur les chantiers. Leurs horaires de travail sont en principe réguliers, mais peuvent varier selon les conditions météorologiques.

Formation

La formation de praticien sur bois ou praticienne sur bois s'acquiert par un apprentissage dans l'un des domaines spécifiques suivants: industrie, atelier et chantier.

Lieux

- formation pratique (4 jours par semaine) dans une charpenterie ou scierie;
- formation théorique (1 jour par semaine) à l'école professionnelle;
- cours interentreprises (22 jours sur 2 ans).

Durée

- 2 ans.

Conditions d'admission

- scolarité obligatoire achevée;
- certaines entreprises recourent à un examen d'admission.

Titre obtenu

- attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) de praticien ou de praticienne sur bois.

Contenu

Branches théoriques (sur 2 ans)	Leçons
Forêt et filière du bois	80
Production (inclus sécurité au travail, protection de la santé, protection de l'environnement, prévention des incendies)	320
Culture générale	240
Sport	80
Total	720

Perspectives professionnelles

Les praticiens sur bois peuvent travailler dans les branches les plus diverses du façonnage du bois. Ils ont donc un champ d'employabilité assez large dans des entreprises de charpente et de construction en bois, dans des scieries, des raboteries, des fabriques de bois lamellé-collé, d'emballages en bois, de clôtures et des parqueteries. Très peu d'entreprises forment des apprenti-es.

AFP délivrées en Suisse romande en 2020:

FR: 3; GE: 1; NE: 1; VD: 4; VS: 2.

Perfectionnement

Le praticien ou la praticienne sur bois peuvent envisager un complément de formation pour obtenir le certificat fédéral de capacité de scieur·euse de l'industrie du bois ou de charpentier·ère.

Un CFC est nécessaire pour accéder à la maturité professionnelle, et est également exigé pour suivre une formation supérieure (p.ex. brevet fédéral).

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.